



**LE LABEL DES  
PARTENARIATS  
ÉQUITABLE & BIO**



# SOMMAIRE

---

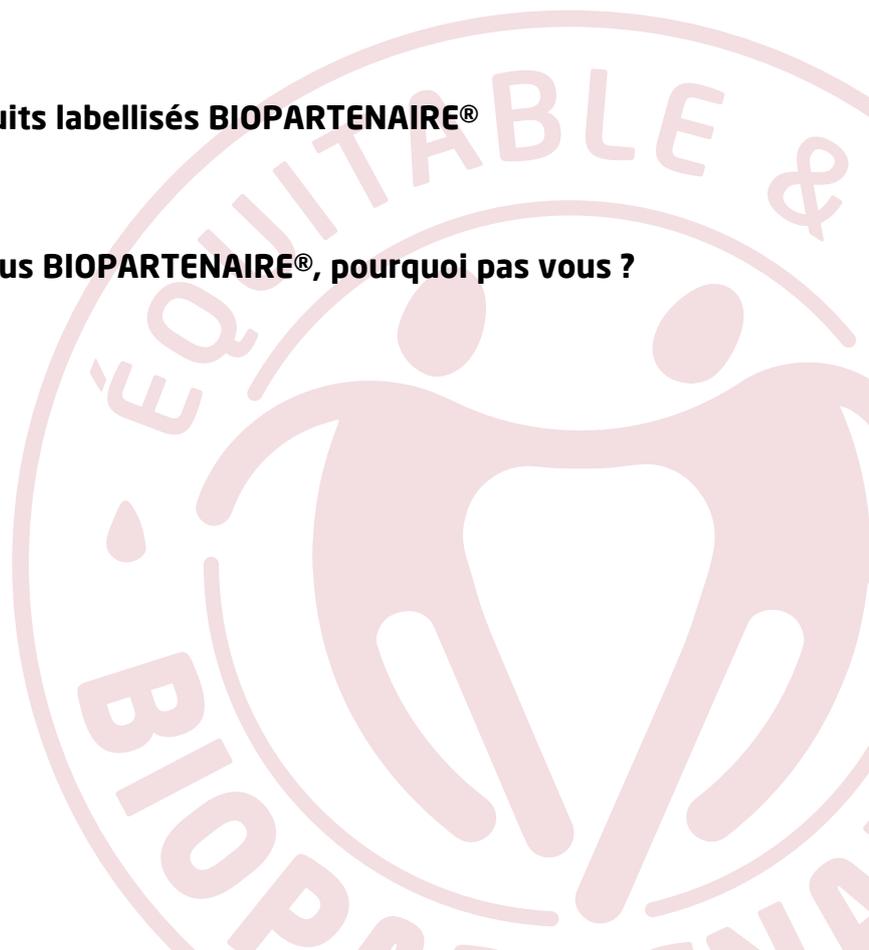
**4** Introduction

**16** BIOPARTENAIRE®, le label équitable & bio

**34** Les filières partenariales équitables & bio françaises et internationales

**48** Les produits labellisés BIOPARTENAIRE®

**56** On est tous BIOPARTENAIRE®, pourquoi pas vous ?



## Quand les nouveaux comportements de consommation rejoignent les valeurs fondamentales de la bio

Les comportements de consommation ont radicalement changé en quelques années. Le consommateur devient un consomm'acteur. Cette transformation s'exprime par une attirance grandissante pour la bio et pour l'équitable. **Les nouvelles générations, et particulièrement les millénials, veillent à leur santé, à la qualité des produits, se préoccupent de l'impact environnemental et privilégient, lorsqu'ils le peuvent, les circuits courts.**

Assistons-nous à un effet de mode, aussi intense qu'éphémère, ou cet engouement préfigure-t-il les comportements des années à venir ? **Avec, en France, une augmentation de 15% de la consommation de bio et de 22% de produits équitables, nous assistons plutôt à l'installation d'une tendance de fond.** Quant aux produits disposant d'une double labellisation, ils sont en pleine expansion.

Le label BIOPARTENAIRE®, créé en 2002 et porté par l'association du même nom, défend les valeurs qui ont constitué la bio. **Depuis bientôt 20 ans, il fait figure de pionnier, par son côté visionnaire des partenariats équitables, et milite pour une autre vision du commerce, en remplaçant les femmes et les hommes au cœur des échanges.**

Si la garantie de revenus décents pour le producteur s'avère une nécessité, elle est loin d'être suffisante. **Respecter les valeurs de la bio, dans une démarche durable et dans un esprit collectif de préservation des biens communs, du producteur au consommateur :** voilà les fondamentaux du label BIOPARTENAIRE®.

Ces fondamentaux sonnent juste, dans un univers où **l'acte de consommation devient de plus en plus responsable**, et où les circuits d'approvisionnement se raccourcissent.



**BIOPARTENAIRE® est le seul label universel à garantir la BIO et l'ÉQUITABLE, pour des filières françaises et internationales (notamment en soutien aux producteurs de matières premières provenant des pays pauvres, en voie de développement ou émergents).**



## Éditorial

### **Bernard Kimmel** **Président de l'association** **Biopartenaire et du conseil** **de surveillance d'Arcadie**

---

“ Pour les pionniers de l'agriculture biologique, la production « bio » était indissociable de comportements humanistes, progressistes et responsables, tant dans les relations économiques et sociales, que dans les rapports avec la nature.

Biopartenaire, association d'entreprises bio, née au début des années 2000, tenait à **garantir aux consommateurs que les produits issus des pays « en développement » ne contribuaient pas à l'exploitation des paysans locaux, perpétuant le système néocolonialiste.** En allant au-delà de simples mesures humanitaires, il s'agissait de montrer l'engagement des entreprises importatrices dans des vrais partenariats de développement et dans des politiques de rémunération dignes.

A partir de la crise financière de 2008, l'attention s'est portée sur le sort des agriculteurs français projetés dans la mondialisation, enfermés dans des rapports de forces inégaux avec la grande distribution ou l'industrie agroalimentaire. Les crises sectorielles à répétition (porc, lait) ont rendu les consommateurs sensibles à ces injustices qui mettent en péril le tissu agricole et rural. La bio est-elle en mesure d'apporter des solutions ? **Biopartenaire, forte de son expérience avec les pays du Sud, a conçu des règles instaurant un partenariat gagnant-gagnant entre les entreprises et les producteurs, basé sur des engagements durables. Le respect de ces règles est assuré par un système de contrôle indépendant, conforme aux standards du commerce équitable.**”

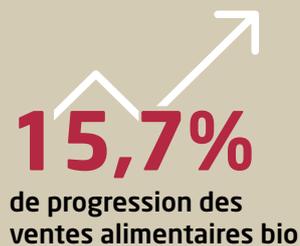
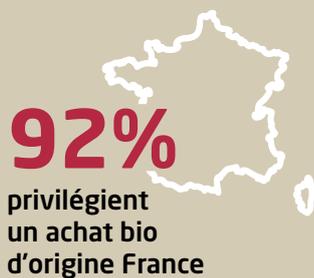


“ Son ouverture, à la fois aux organisations de producteurs et aux distributeurs spécialisés bio, en fait un véritable lieu de rencontre interprofessionnel. Biopartenaire travaille à la conception de nouvelles formes de relations commerciales, respectant chaque maillon de notre chaîne de production alimentaire.

## Chiffres à retenir de la bio & de l'équitable en 2018



### Les Français et la bio



### Les Français et l'équitable



### Double labellisation bio-équitable



Sources :



## Les Français et BIOPARTENAIRE®



plus de  
**700**  
produits  
labellisés



**+38%**  
croissance du  
chiffre d'affaires  
des ventes de  
produits labellisés  
sur 5 ans

## Les chiffres-clés de BIOPARTENAIRE®

**11%**

de croissance  
sur les produits labellisés



**75**

millions d'euros  
de chiffre d'affaires  
sur les produits  
labellisés BIOPARTENAIRE®



**10**

ans d'engagements  
en moyenne entre les  
partenaires d'une filière



**15**

catégories de  
produits labellisés







## **Les racines de la bio**

Une **BIO**  
+ humaine  
+ équitable  
+ engagée

**Une ASSOCIATION de pionniers visionnaires**  
pour une démarche toujours d'actualité

---



Dans les années 2000, rien n'associait bio et équitable et la notion de partenariat de long terme, mal définie, n'était pas formalisée.

Certains acteurs, particulièrement engagés auprès des agriculteurs avec qui ils travaillaient, et soucieux du développement à venir de l'agriculture biologique, décidèrent de se regrouper en association, afin de créer **un cahier des charges exigeant, plaçant l'Homme et les partenariats au cœur de leurs échanges.**

Née autour de quelques entreprises, **l'association réunit aujourd'hui plus de 90 opérateurs, impliqués dans plus de 60 filières, pour plus de 700 références labellisées BIOPARTENAIRE® portées par des marques uniquement distribuées en magasins spécialisés bio.**



## Un collectif solidaire et engagé porteur de vraies valeurs

---

Loin des effets d'annonce de ceux qui veulent s'approprier un discours sans s'engager vraiment, l'association Biopartenaire construit, au fil des années, **un réseau d'adhérents qui agit de façon constructive, solidaire et engagée.**

Les acteurs d'une filière BIOPARTENAIRE® pratiquent **un véritable dialogue sur les conditions de production, sur la juste rémunération des producteurs**, sur leur organisation des producteurs et le soutien aux filières locales et ancestrales, sur les enjeux sociétaux et environnementaux. Ensemble, ils anticipent également la solidarité nécessaire pour faire face aux aléas climatiques et économiques.

Au sein de l'association, l'ensemble des adhérents échange et partage sur les questions de fond, pour traduire en règles contrôlables et mesurables les fondamentaux du label.

L'association pratique **une gestion démocratique du label. Cette gestion se nourrit des échanges et des débats entre adhérents et avec des partenaires experts et représentatifs** comme Commerce Equitable France (dont Biopartenaire est membre et administrateur) mais aussi des représentants des syndicats bio : de producteurs (FNAB), de transformateurs (Synabio) ou encore de distributeurs (Synadis Bio).

## Le mot d'un partenaire fondateur du label BIOPARTENAIRE® **Guy Deberdt Kaoka**



“ Dès la création de KAOKA, mon père, André DEBERDT, également membre fondateur de Biopartenaire, a toujours estimé qu'un produit bio devrait respecter la Nature et les Hommes qui le produisent.

**En effet, être bio ne signifie pas être « responsable ». Pourtant, pour nous, l'un ne doit pas aller sans l'autre : bio et équitable sont, par nature, indissociables dans nos esprits et dans nos actes.**

Jusqu'à maintenant, l'Homme a malheureusement toujours été négligé dans les cahiers des charges de la bio. Or, nous ne pouvons pas demander aux producteurs d'adopter des techniques permettant de préserver la planète sans nous soucier de leurs conditions de travail et de rémunération. Produire bio ne peut pas rimer avec une course au prix le plus bas, non rémunérateur du travail des agriculteurs, tel que cela s'est passé en conventionnel.

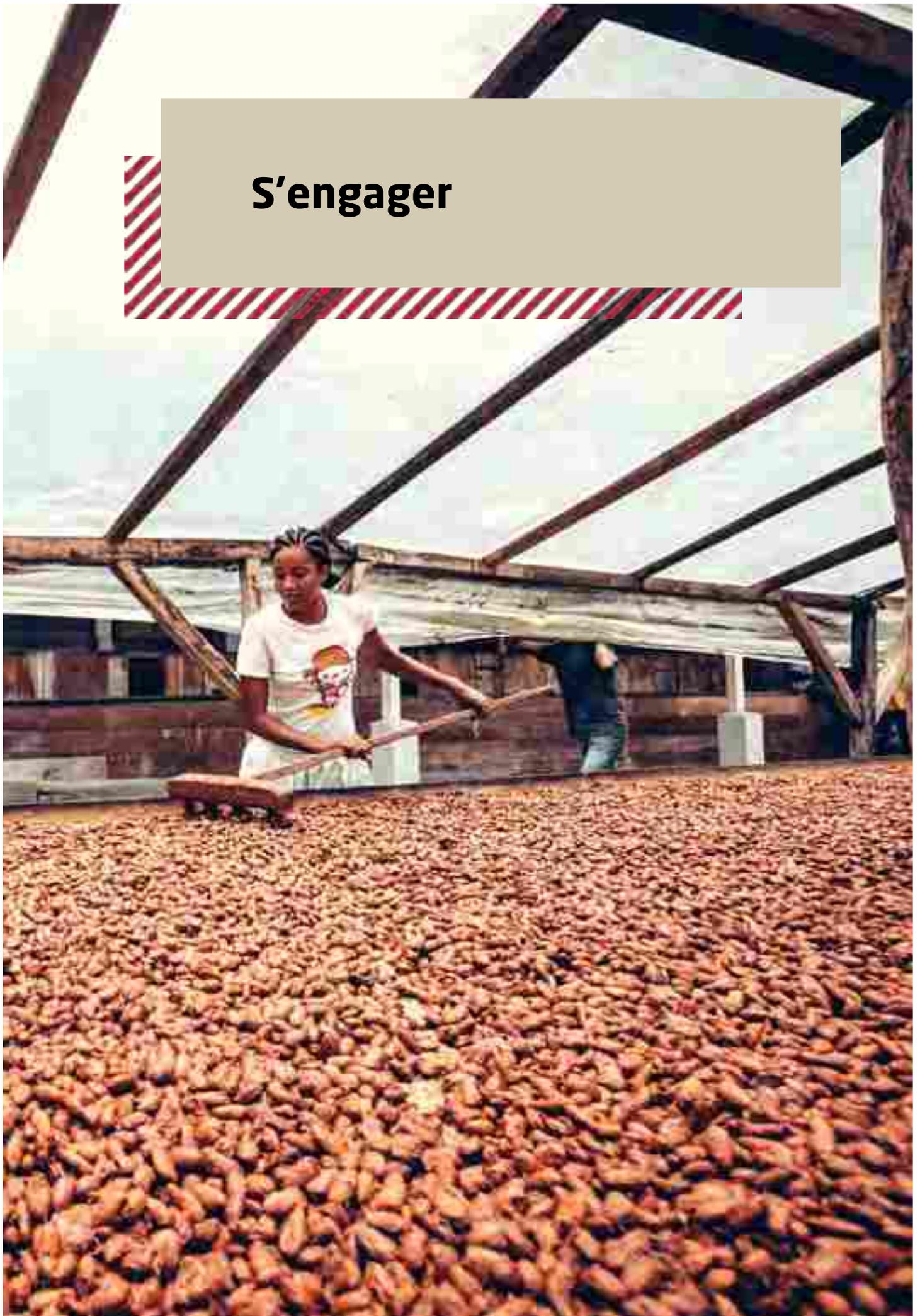
**Nous défendons cette philosophie à travers le label BIOPARTENAIRE®, que nous portons avec conviction depuis la création de l'association en 2002.**

Nous considérons que **pour faire une bio de qualité, il faut travailler en filière et être au plus proche de la production, des femmes et des hommes qui cultivent les matières premières.** C'est cette présence active dans les filières qui nous permet de faire face aux diverses problématiques sociales, économiques et environnementales auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement.

Pour KAOKA, ces problématiques doivent être traitées dans le cadre des projets de développement. Cela ne doit pas s'arrêter à de simples actions sociales (par exemple : financement de dispensaires ou écoles) mais nous devons **donner les moyens aux producteurs de vivre dignement**, en les aidant à améliorer leur production et ainsi permettre aux futures générations de poursuivre sur la même voie.

**Un bon prix multiplié par une bonne production, là est la solution !”**

**S'engager**





## **FiABLE : une garantie pour le commerce équitable en France**

**FiABLE** est le système de garantie mis en place et géré par Biopartenaire pour **accompagner le développement du commerce équitable en France**. Il :

- est **progressif** dans la mise en place des engagements\*
- **évite les redondances** avec le droit français
- **reconnait**, après examen, **des équivalences de démarche interne de progrès** pour les organisations de producteurs ou RSE pour les entreprises
- est **accessible pour une diversité d'acteurs** (notamment les plus petits)

\*1<sup>er</sup> cycle, les bases : consolider la gouvernance et les relations commerciales équilibrées, diagnostiquer les besoins et les enjeux de la filière ou du territoire pour les agriculteurs et leur organisation, établir le diagnostic RSE pour les entreprises.

2<sup>e</sup> cycle : mettre en œuvre des projets de développement, des démarches de progrès sociaux et environnementaux et établir un système de contrôle interne pour les fermes, par le collectif de producteurs.

## BIOPARTENAIRE® le label Équitable & Bio

---

**Consommer responsable, c'est donner du sens à son achat, c'est poser un acte citoyen.** Les jeunes générations plébiscitent de plus en plus cette attitude. Dans la sphère des labels existants, **le label BIOPARTENAIRE® offre de véritables garanties au consommateur** grâce à la prise d'engagements durables de ses adhérents.

**Intégrer Biopartenaire implique un double contrôle bio et équitable des opérateurs, par un organisme indépendant :**

- Pour la bio, est exigée une certification conforme à la réglementation européenne en vigueur ou, pour les cosmétiques, une certification Cosmos organic ;
- Pour le commerce équitable, tous les opérateurs des filières doivent se conformer à l'un des systèmes de garantie équitables suivants : Fiable (Filières Attestées Biologiques, Loyales et Équitables), FFL (Fair For Life) ;
- Quel que soit le système de garantie équitable, **la labellisation BIOPARTENAIRE® nécessite une contractualisation des engagements entre tous les maillons de la filière** (du producteur à l'entreprise qui porte le label sur ses produits) **et de s'y conformer.**

Chaque année, un contrôle des acteurs engagés est réalisé afin de s'assurer du respect des engagements.

**Actuellement, BIOPARTENAIRE® est le seul label qui offre cette double garantie.**



## Engagement n°1 : Rémunérer au prix juste les producteurs

Populaire auprès des consommateurs, la mise en place d'une politique de prix rémunérateur pour le producteur reste la base des échanges du commerce équitable. Galvaudé depuis deux décennies, le terme « prix juste » doit être compris comme un prix à la « juste » valeur du travail et du produit.



### Qu'est ce qu'un prix juste ?

Pratiquer un « prix juste », c'est **offrir au producteur une rémunération qui couvre l'ensemble de ses charges de production, ainsi qu'une marge suffisante pour vivre décemment**, le tout encadré par un contrat. Le prix minimum garanti aux producteurs est basé sur les coûts de production. Ce principe permet d'évaluer et de prendre en compte les caractéristiques liées au terroir et au climat, les pratiques de production et la qualité des produits attendue.

**Le prix de campagne**, toujours supérieur au prix minimum, **est discuté chaque année** pour prendre en considération les conditions de production annuelle, notamment les aléas climatiques et le contexte du marché.



### L'esprit solidaire au secours des aléas de production

Catastrophes climatiques, pollutions chimiques, sécheresses, inondations... L'impact des événements non maîtrisés sur une production agricole s'avère souvent catastrophique et difficile à gérer pour les producteurs. **Pour le label, plus qu'un enjeu, la solidarité face aux aléas relève de l'état d'esprit. Reporter les volumes, renégocier les prix... sont autant de mécanismes qui se mettent en place en cas de problème.**



### Des achats à long terme

Etape fondamentale, **l'engagement pluriannuel** est une obligation chez BIOPARTENAIRE®. **D'une durée minimale de 3 ans, le contrat prévoit des volumes prévisionnels et un prix minimum garanti pendant toute sa durée.** Il établit, sur **des bases claires et saines**, des engagements réciproques entre les signataires. Les bénéfices qui en découlent sont capitaux pour les producteurs autant que pour les transformateurs. La garantie des débouchés à moyen terme permet de sécuriser les approvisionnements pour les uns et de garantir une autonomie de fonctionnement pour les autres. **L'enjeu majeur de ce type d'engagement vise l'amélioration des conditions de production et de vie du secteur agricole.**



Si les engagements contractuels suivent un cycle économique de 3 ans, les partenariats des filières labellisées se poursuivent bien au-delà.

Dans les faits, **la durée moyenne des partenariats des filières labellisées BIOPARTENAIRE® est de 10 ans.** Tous les 3 ans, c'est l'occasion de faire un bilan approfondi du partenariat pour poser les bases du nouveau contrat.

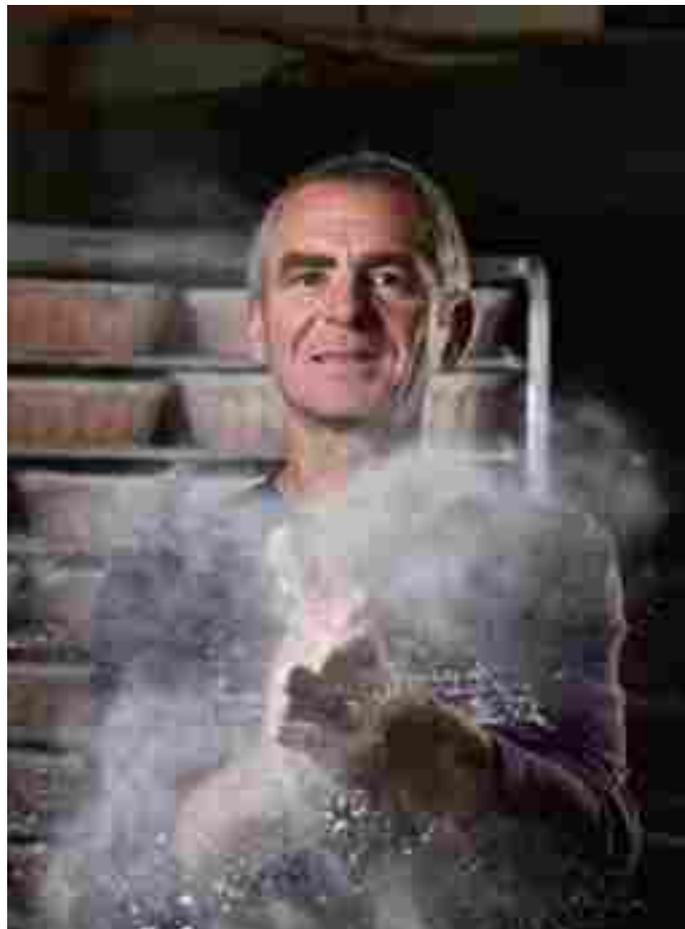
## Le mot d'un partenaire **Bruno Anquetil** **Belledonne**

“ Revendiquées dans les 5 engagements du label, l'approche partenariale des relations et la contractualisation de long terme, tout au long des filières, permettent à BIOPARTENAIRE® de sécuriser le monde agricole. Grâce à cela, ce dernier peut sereinement reprendre sa place dans le paysage économique.

**Les relations, fondées sur l'écoute et l'échange, permettent, dans le cadre de projets de développement, de fixer des objectifs clairs, qui engagent l'ensemble des parties dans des démarches environnementales, économiques, sociales et de progrès.**

La rémunération juste de tous les acteurs et le principe de la contractualisation assurent à chacun la possibilité de se projeter sur le long terme et de se recentrer pleinement sur ses activités métier.

**Une vision économique à long terme, basée sur des prix rémunérateurs, entraîne une reconnexion à une économie réelle, faisant fi de la spéculation et des prix dictés par les marchés.**

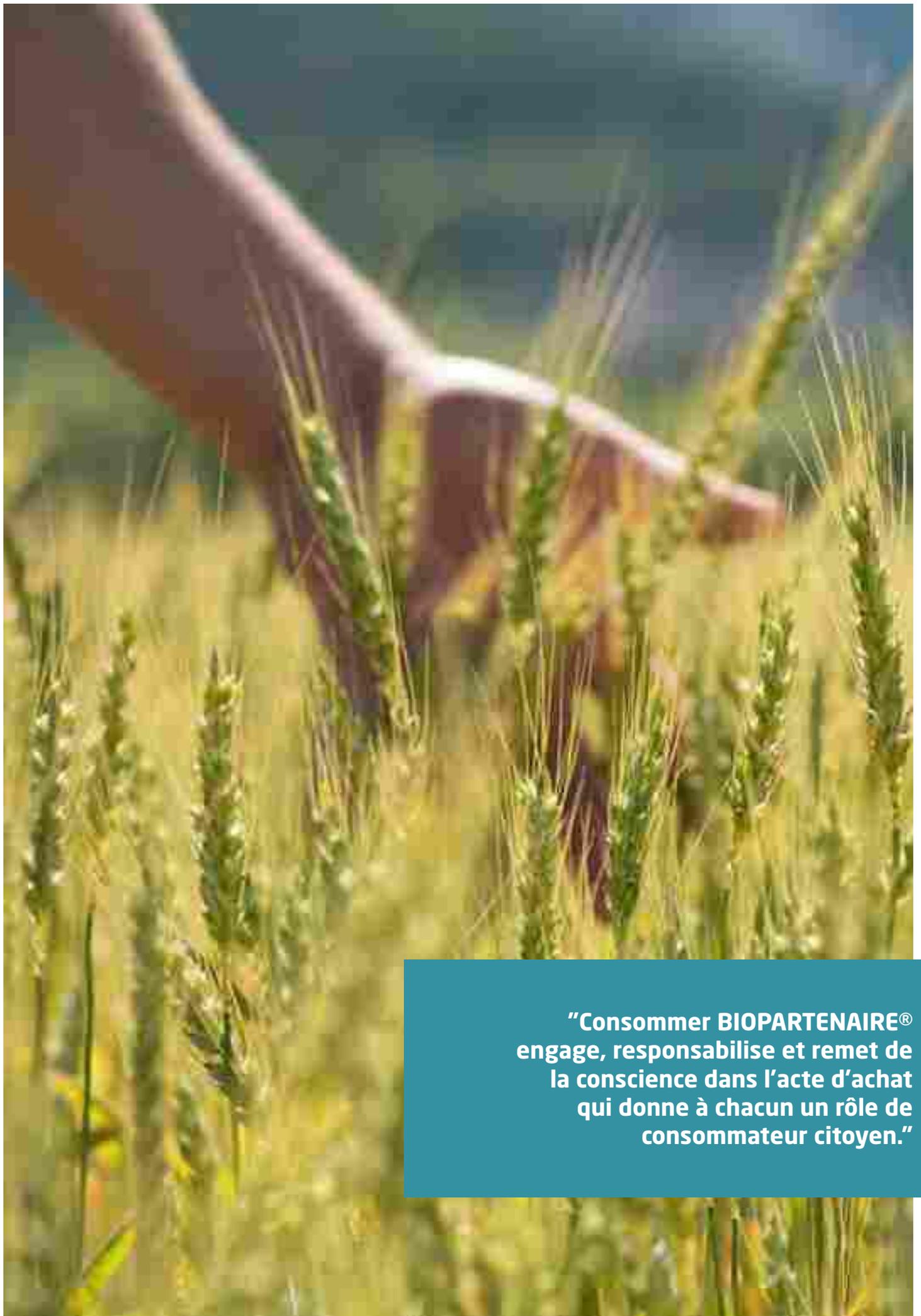


On intègre ainsi **une économie à dimension humaine, permettant de se réinscrire dans le territoire**, au plus près des citoyens.

L'acte d'achat peut prendre une toute autre dimension, dès lors qu'il est reconnecté à une économie relocalisée, participant au **maintien du tissu rural et à la biodiversité des paysages, des territoires et des terroirs.**

**Le label fédère l'ensemble des partenaires, au sein d'une association. Le partage des expériences vécues, tant sur les filières françaises qu'internationales, fait évoluer les cahiers des charges et les adapte aux réalités des terrains et aux enjeux de société attendus.**

Enfin, une gouvernance partagée, représentative des différentes parties prenantes des filières au sein de l'association, un contrôle et une attestation du référentiel sur lequel s'appuie le label, garantissent des principes démocratiques de **transparence et d'équité, entre tous les acteurs.**”



**“Consommer BIOPARTENAIRE®  
engage, responsabilise et remet de  
la conscience dans l’acte d’achat  
qui donne à chacun un rôle de  
consommateur citoyen.”**



## Engagement n°2 : Soutien des projets de développement



### Un fonds de développement

Le fonds de développement est destiné aux projets collectifs des producteurs. Son utilisation est décidée démocratiquement au sein de l'organisation de producteurs et le projet est présenté à l'ensemble de la filière. Il représente un minimum de 5% du montant des achats pour les filières internationales et de 0,5% pour les filières françaises.



### Acquisition de compétences et renforcement des organisations de producteurs

Les programmes de développement basés sur les besoins locaux des producteurs et des salariés agricoles contribuent à pérenniser l'activité et bénéficient directement aux organisations de producteurs, aux salariés agricoles et à leurs communautés.

Ces projets permettent, selon les cas, d'acquérir du matériel, des compétences, de renforcer l'organisation des producteurs, l'accompagnement agronomique ou économique, la sécurité au travail, la recherche, l'innovation, la maîtrise de la qualité.



### Soutenir les projets collectifs locaux

Le fonds de développement, mais aussi d'autres investissements, directs ou indirects, permettent de soutenir les initiatives locales et collectives : projets de diversification agricole, programmes d'accès à l'éducation, mise en place de services de proximité, accès au numérique, meilleur accès aux soins, meilleure intégration des femmes dans les activités économiques et instances de prise de décision.

Au-delà d'un prix équitable, le fonds de développement mis en place par les acheteurs permet d'améliorer les conditions de vie des producteurs, des salariés agricoles et de leurs communautés.



## S'engager sur le long terme pour garantir des filières durables

La mise en place de ces programmes renforce l'autonomie de l'ensemble des producteurs. Elle implique une dynamique collective et une gouvernance renforcée. Selon le contexte et les besoins des producteurs et de leurs organisations, le fonds de développement peut entraîner l'amélioration de la gouvernance et la structuration démocratique des organisations de producteurs.

Il peut aussi contribuer à la mise en place d'outils pour optimiser le fonctionnement de la filière ou accompagner les démarches de progrès sociaux et environnementaux, au sein des fermes ou des organisations de producteurs. Les engagements de tous les acteurs de la filière, dans la durée et dans la réalisation de projets au niveau local, posent des bases solides d'échanges durables.

## Le mot d'un partenaire **Luc Jalenques** **SICARAPPAM**



“ L'intérêt d'un partenariat BIOPARTENAIRE® est la relation équitable entre producteurs, entreprises de transformation, propriétaires de marque et consommateurs.

Une véritable confiance anime les discussions entre les différents acteurs. Le transformateur prend le temps d'échanger avec les producteurs sur les exigences nécessaires à la mise sur le marché d'un produit de qualité. Les producteurs, collectivement, et grâce à cette relation de confiance, discutent de leurs coûts de production (la cueillette, la transformation mais aussi les charges sociales). La prise en compte des coûts de production, élément indispensable à une relation BIOPARTENAIRE®, permet ainsi de vivre de son travail, en dégageant un revenu, mais aussi des bénéfices, pour pouvoir investir dans du matériel et développer l'activité des producteurs et de la SICARAPPAM. **La contrepartie de ce développement est une amélioration qualitative et quantitative de la production pour le transformateur et les consommateurs.**

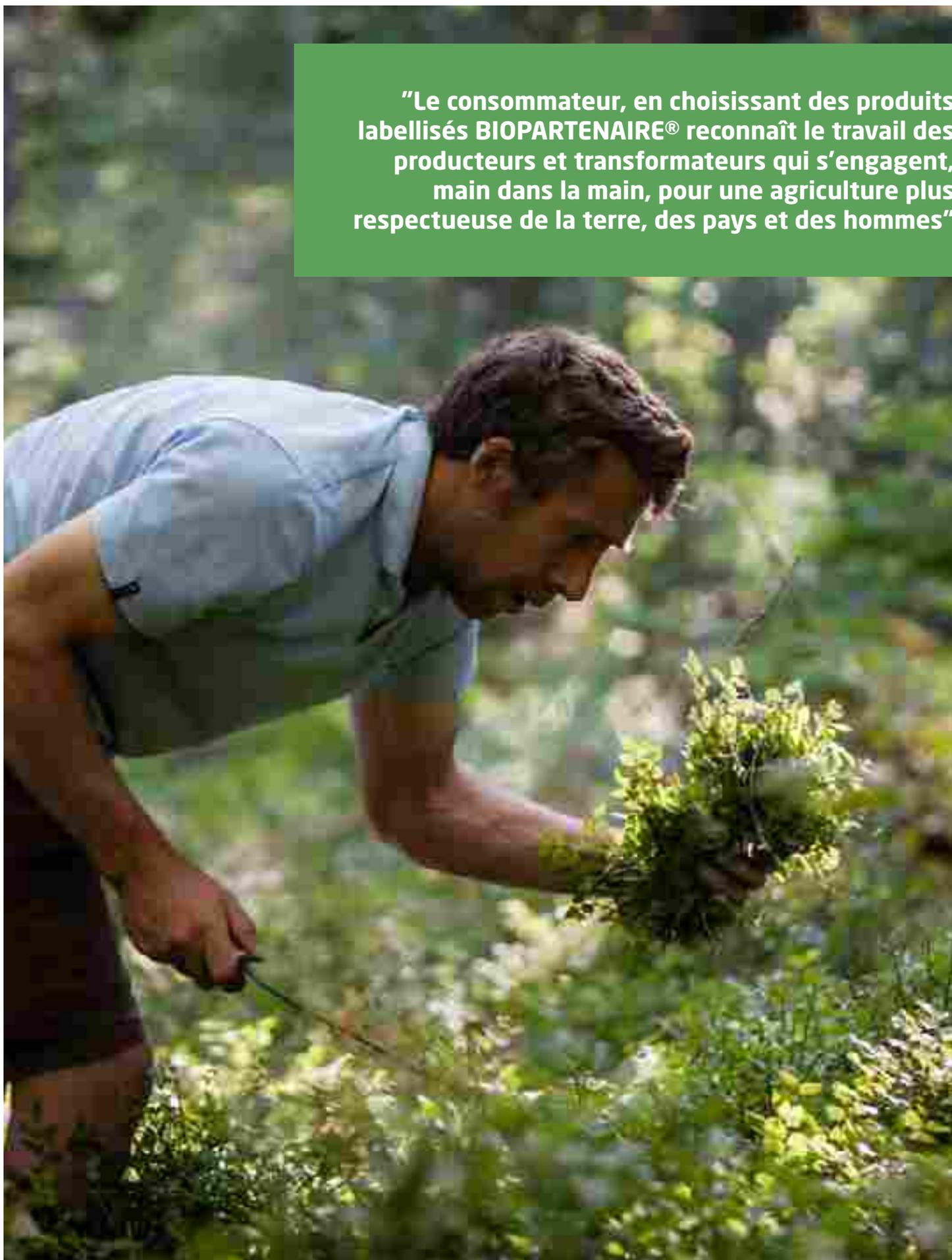
Ce fonctionnement garantit à notre agriculture de ne pas dépendre des subventions d'État. **C'est le dialogue et la relation commerciale de long terme avec les transformateurs, qui nous permettent de faire perdurer un métier ancestral et de maintenir une activité locale,**

**sur les territoires.**

Un autre point primordial en tant que producteur : l'indépendance vis-à-vis des transformateurs. Les contrats pluriannuels nous lient mais nous garantissent aussi une totale indépendance de notre activité. En effet, il n'y a pas d'exclusivité sur la production, et l'utilisation du fonds de développement est décidée collectivement par la SICARAPPAM. Pour moi, ce fonds doit bénéficier à tous, producteurs et salariés de la SICARAPPAM, permettre de garder des productions diversifiées et de nombreux clients. **Ainsi les producteurs au sein de la coopérative se développent, investissent et peuvent exercer leur activité de commercialisation en toute indépendance. Les investissements réalisés grâce au fonds peuvent servir tant aux producteurs qu'aux salariés, en améliorant leurs conditions de travail : gain de temps, travail moins pénible, meilleure qualité, ...**

La démarche BIOPARTENAIRE® inclut une réciprocité relationnelle qui doit être équitable : non seulement le paiement d'un revenu juste aux producteurs mais aussi un engagement qualitatif et quantitatif de ces derniers. **Ainsi, toute la filière offre des produits de qualité à un prix juste aux consommateurs.”**

**“Le consommateur, en choisissant des produits labellisés BIOPARTENAIRE® reconnaît le travail des producteurs et transformateurs qui s’engagent, main dans la main, pour une agriculture plus respectueuse de la terre, des pays et des hommes”**





### Engagement n° 3 : Exiger des démarches sociales et environnementales

À l'heure où des incendies gigantesques ravagent régulièrement des régions entières, où d'autres parties du monde sont menacées par la montée des eaux ou des inondations meurtrières, les questions sur la capacité des Etats engagés dans la COP 21 à ralentir le réchauffement climatique sont légitimes. La disparition d'un grand nombre d'espèces, végétales comme animales, la mise en péril d'un grand nombre d'écosystèmes, nous rappellent l'urgence à agir pour contenir, si ce n'est éviter, un emballement climatique.

Cette urgence se conjugue au besoin de justice sociale, à la nécessité d'endiguer le creusement des inégalités entre les citoyens, les salariés, entre les territoires et les pays. Chaque travailleur sur les fermes, dans les entreprises, doit avoir des conditions de travail sécurisées et une juste rémunération. Donner à chacun les moyens d'agir, de se sentir appartenir à une humanité pour participer à la préservation de notre planète est pour Biopartenaire un axe fondamental du commerce équitable.

Loin des grands discours, Biopartenaire agit à son échelle : celle des terroirs et des hommes et des femmes qui y vivent, les cultivent, les préservent. Pragmatiques et efficaces, les nombreux projets initiés par les partenaires, aux quatre coins de la planète, ainsi qu'au cœur de nos régions, démontrent que les préoccupations populaires du moment sont la raison d'être du label depuis sa création il y a 20 ans.



#### Assurer des emplois durables et sécurisés

Sur l'ensemble des filières, les partenaires engagés (agriculteurs, coopératives, entreprises de transformation, etc.) doivent respecter des critères sociaux : contrats et conditions de travail, travail des enfants interdit ou strictement encadré, sécurité (formation, équipement...) et santé des salariés, droit syndical, non-discrimination...

**En France, les engagements portent sur des emplois pérennes, locaux et le dialogue social. Les producteurs, sur les fermes et au sein de leur organisation, et les entreprises doivent mettre en place une politique de responsabilité sociale qui se décline selon les cas :**

- Accueil des salariés,
- Guide des bonnes pratiques envers les salariés agricoles,
- Bien-être des salariés,
- Ergonomie, gestion des nuisances sonores,
- Implication et intéressement des salariés, échelle des salaires,
- Égalité professionnelle femmes-hommes.

Les entreprises françaises de plus de 50 salariés doivent mettre en place une démarche de type RSE structurée. **Plusieurs sont notamment attestées Bioentreprisedurable®, démarche RSE du Synabio, adaptée aux spécificités des PME de la bio.**



#### Préserver la biodiversité, la fertilité des sols et lutter contre le dérèglement climatique

Favoriser l'agroforesterie, maintenir des variétés locales et endémiques plus résistantes, introduire des ruches, planter des haies, préserver les points d'eaux naturels,... les exemples ne manquent pas.

Au-delà du cahier des charges de l'agriculture biologique, **les partenaires s'engagent à adopter une politique environnementale spécifique, selon les besoins de la filière ou de leur territoire avec, comme objectifs :**

- Le maintien de la biodiversité et l'amélioration de la fertilité des sols,
- La préservation des ressources en eau et de leur qualité,
- La lutte contre le dérèglement climatique,
- L'amélioration et la limitation des emballages



## Le mot d'une partenaire **Sybille Chapron** **Nature et Aliments**

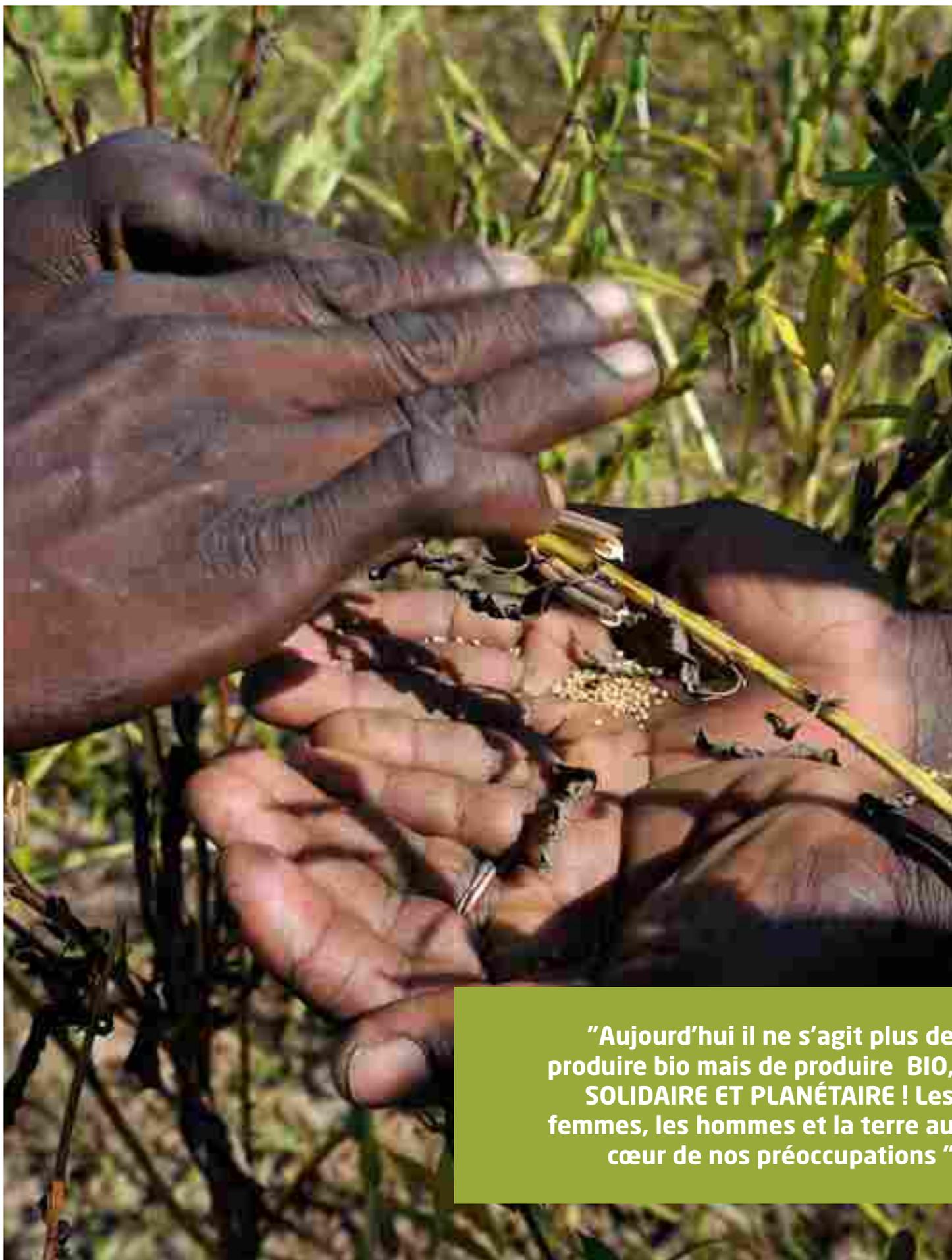


“ Nature et Aliments est une entreprise plus que centenaire, créée en 1913, et dans la bio depuis plus de 40 ans. L'éthique et l'engagement font partie de nos gènes. C'est donc tout naturellement qu'au lancement de Biopartenaire, nous avons rejoint l'association. En effet, être dans la démarche conjointe bio et équitable a un sens profond et cela devrait même être un des piliers de toute entreprise bio aujourd'hui.

**Acheter bio et équitable a du sens pour tous**, pour nous, fabricants, bien évidemment, et pour nos clients également. De plus en plus sensibilisés aux problèmes environnementaux, soucieux de la provenance des matières premières, des conditions de production... **beaucoup de consommateurs ont besoin d'informations et souhaitent donner un sens responsable à leurs achats.** Le label BIOPARTENAIRE® est une manière de valoriser nos démarches et d'assurer aux consommateurs un achat engagé pour un respect de l'environnement et de l'Homme.

De plus, adhérer à Biopartenaire, **faire certifier sa démarche équitable et éthique, permet à chaque entreprise de se poser des questions, de faire un bilan sur ses pratiques internes, d'évaluer son impact sur l'environnement, de veiller aux bonnes conditions de travail de ses équipes, d'exiger une juste rémunération de tous les acteurs des filières... et cela avec un seul but : s'améliorer et progresser.**

Enfin, s'engager dans le commerce équitable, c'est aussi une démarche forte de progrès en matière sociale, qui met l'humain au centre des préoccupations. Chez nous, de nombreuses actions sociales et sociétales sont menées depuis des années, en accord avec la démarche équitable : des locaux adaptés et accueillants pour les salariés (salle de sieste, lumière naturelle à tous les postes, musique dans les ateliers...), intégration de travailleurs handicapés au sein de nos effectifs, investissements ergonomiques pour réduire la pénibilité, journées d'entreprise et dernièrement création d'un groupe participatif de salariés pour tous les projets de l'entreprise.”



**“Aujourd’hui il ne s’agit plus de produire bio mais de produire BIO, SOLIDAIRE ET PLANÉTAIRE ! Les femmes, les hommes et la terre au cœur de nos préoccupations ”**



## Engagement n°4 : Distribuer en magasins spécialisés



### Défendre des relations commerciales équilibrées

Le label BIOPARTENAIRE® est réservé aux marques dédiées à la distribution spécialisée bio.

Les magasins spécialisés, les producteurs bio et les entreprises engagées en bio partagent le projet de développer l'agriculture biologique :

- Pour un **mode de production respectueux de l'environnement, protégeant les femmes et les hommes qui cultivent la terre et élèvent les animaux,**
- Pour **proposer des produits valorisant les variétés et savoir-faire locaux,** des produits sains, sans artifice, révélant la diversité des saveurs.

Tous ces acteurs travaillent depuis plus de 20 ans dans une relation d'échanges et de discussion autour de valeurs partagées.

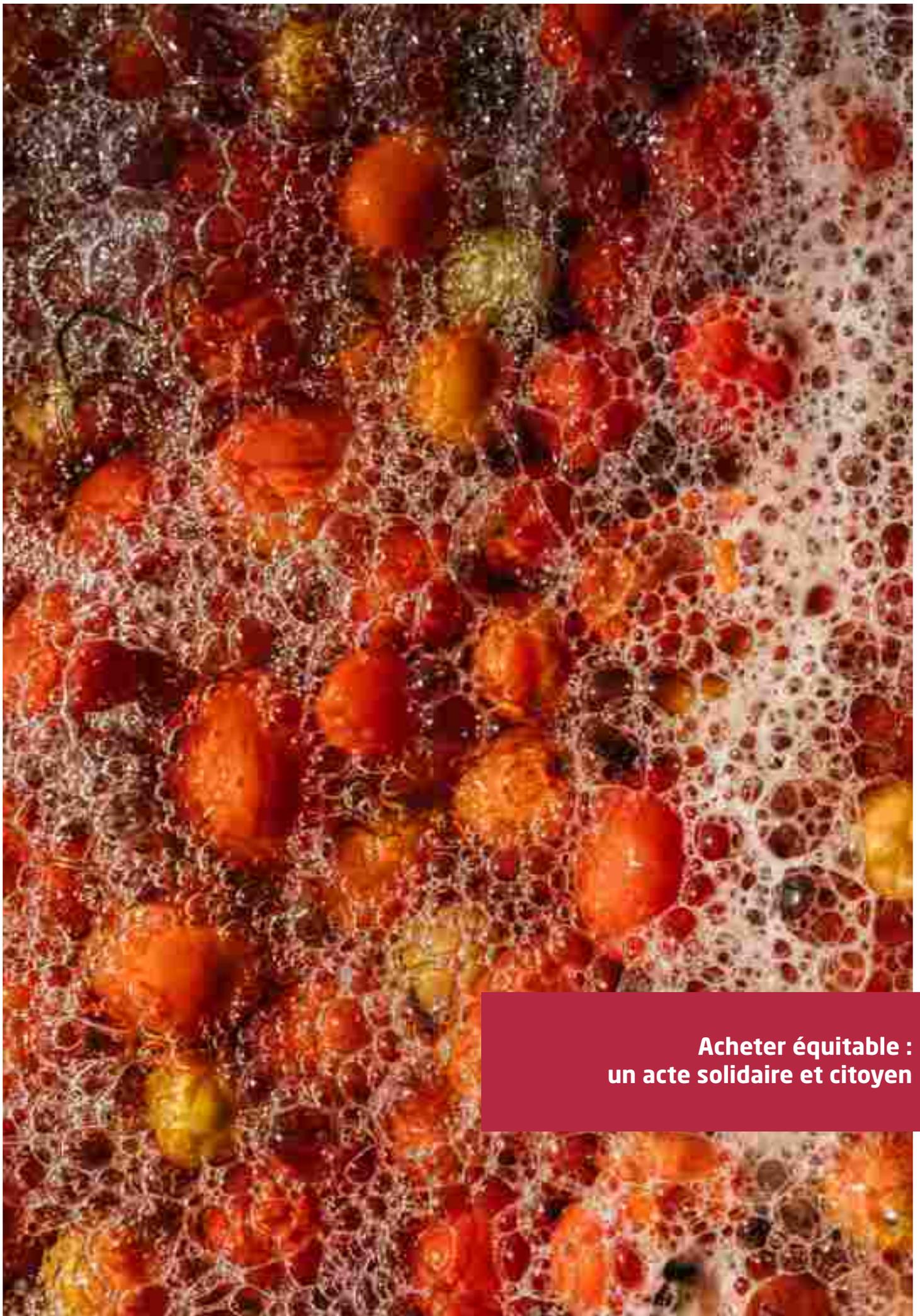
**Le Synadis Bio, syndicat professionnel regroupant les magasins spécialisés bio, principales enseignes et réseaux bio, adhère à Biopartenaire pour développer l'offre de produits labellisés BIOPARTENAIRE® disponibles en magasin, s'engager dans et auprès des filières BIOPARTENAIRE® et porter les messages du label jusqu'aux consommateurs.**



### Un circuit de proximité à l'écoute du consommateur

**Lieux d'échanges et porteurs de valeurs, les magasins spécialisés bio permettent au consommateur de s'informer, développer sa conscience et être ainsi pleinement citoyen par son acte d'achat de produits bio et équitables.**

En interaction avec les consommateurs pour les sensibiliser et échanger sur les enjeux environnementaux et la consommation responsable, **les magasins bio ont développé de nouveaux modes de consommation : local et de saison, solidaire, équitable, flexitarien...** Ces magasins ont été pionniers sur les éco-emballages et leur limitation, notamment en mettant en place des rayons vrac. Le maillage national des 1500 magasins spécialisés bio de proximité, membres du Synadis Bio, permet un véritable échange avec les consommateurs. À l'écoute et engagés ces magasins ont un rôle important dans les filières par le choix de produits qui est proposé aux consommateurs et par les échanges entre consommateurs et équipes de vente, pour faire connaître les engagements du label BIOPARTENAIRE®.



**Acheter équitable :  
un acte solidaire et citoyen**





## Engagement n°5 : Un label associatif et transparent



### Un esprit coopératif pour un objectif non lucratif

Le label est géré par une association. L'ensemble des opérateurs français engagés et les partenaires internationaux volontaires assurent la gouvernance du projet associatif. Compte tenu de son statut associatif, **Biopartenaire n'a pas de vocation lucrative, mais s'applique à replacer l'Homme au centre des échanges commerciaux.**

L'association est un **lieu d'échange et de partage sur les pratiques de commerce équitable en agriculture biologique, mais aussi de débats et réflexions sur l'avenir de ces deux secteurs.** C'est également **un lieu de rencontre entre les nouveaux opérateurs** et l'occasion d'établir de nouveaux partenariats équitables.



### Une gouvernance et un fonctionnement démocratiques

En tant qu'association, Biopartenaire est gérée de façon démocratique. Cela signifie que chaque voix compte pour écrire le projet collectif : toutes les structures adhérentes au label participent aux décisions votées en Assemblée Générale.



### Un projet participatif entre les producteurs, les entreprises et les consommateurs

Par volonté de transparence, chaque adhérent doit communiquer sur les actions et les résultats menés dans sa ou ses filières. **Le label garantit ainsi la traçabilité et la transparence, en mettant à disposition du public un descriptif précis des filières et des acteurs qui les composent.** Le lien entre les productions, les producteurs qui les cultivent et les transformateurs est assuré et contrôlé chaque année.

Le label BIOPARTENAIRE® garantit l'engagement de tous les acteurs de la filière. Par l'acte d'achat, le consommateur réalise un acte citoyen et contribue au développement d'un écosystème économique, social, environnemental pérenne. **Chacun peut participer au développement de ce projet en s'engageant dans la démarche, en privilégiant les produits BIOPARTENAIRE®, en demandant leur présence en magasins bio, en relayant les actions et informations de l'association...**





# **Les filières internationales et françaises**



## Les filières internationales, pionnières et exemplaires

---

Ce qui a fait connaître l'équitable, ce sont les filières internationales : cacao, thé, épices, dattes... et, d'une manière générale, les produits venus du Sud. **Soutenir les organisations de producteurs par une démarche éthique, de progrès, de partage des richesses tout en adoptant le mode de culture de l'agriculture biologique : c'étaient les fondamentaux de BIOPARTENAIRE®**, déjà pionnier de la démarche dans les années 2000.

**L'engouement des consommateurs pour les produits équitables entraîne une augmentation des ventes des produits « historiques » du Sud**, dont ceux labellisés par BIOPARTENAIRE®.

C'est la démarche sociale qui séduit : la **garantie des revenus au producteur, des fonds de développement investis, les améliorations des conditions de vie et de travail des femmes, etc.**

Les filières internationales représentent 74% des filières labellisées. Historiquement, ce sont celles d'Afrique et d'Amérique latine qui se sont développées en premier, avec des ingrédients tels que le cacao, le sucre, l'argan, le sésame ou encore le karité.

Les autres continents ne sont pas en reste, puisque les filières d'Asie ou du Moyen-Orient sont tout aussi dynamiques, bien que plus récentes. **Les épices et fruits secs sont désormais des produits labellisés BIOPARTENAIRE® incontournables.**

## La tendance

---

La progression des ventes (11% en 2018) et des nouvelles labellisations montre que **le consommateur manifeste un réel engagement en faveur de la justice économique et climatique.**



## Le mot d'un partenaire

# Hervé Mucke

## Groupe Emile

**“** Le Groupe Emile est une PME spécialisée dans les huiles alimentaires et cosmétiques biologiques.

Elle est présente en Afrique depuis plus de 20 ans et est **pionnière des démarches équitables**.

Elle a notamment développé une filière sésame biologique et équitable au Mali.

**Cette filière regroupe aujourd'hui 12 000 producteurs et fait vivre indirectement 100 000 personnes.**

Depuis l'origine, le Groupe Emile a versé aux collectivités locales, par le biais du fonds de développement, environ 4 millions d'euros.

Au-delà de nos engagements sociétaux et environnementaux, **cette démarche de commerce équitable pérennise les cultures et le développement des villages** par des actions très variées : accès à l'eau et aux énergies renouvelables, à l'alphabétisation, actions de formation, amélioration des conditions d'hygiène, accès aux soins...

De même, la conjugaison des modes de culture biologique, de nos actions en faveur de la polyculture et de la préservation des sols par l'agroforesterie, contribue à **garantir aux générations futures la préservation de leur capital productif**.

L'engagement auprès de l'association Biopartenaire est synonyme, pour nous, de **sérieux et d'impartialité**.

Développer des filières à l'international tout en pouvant nous adosser à un label reconnu et fiable est un gage de pérennité pour nos clients.



De plus, **pour le consommateur, le label BIOPARTENAIRE® est l'assurance d'acheter un produit sain, respectueux des Hommes et de la Terre.**

Toutes ces raisons cumulées nous amènent à développer l'intégralité de nos filières internationales, présentes ou futures, sous le label BIOPARTENAIRE®. Le respect de nos consommateurs, de nos clients, de tous les collaborateurs du Groupe Emile, et de nos producteurs passe obligatoirement par cette labellisation.”



## Les filières françaises, locales et responsables

---

Le commerce équitable s'est historiquement développé avec les pays de l'hémisphère Sud, permettant de réduire les inégalités sociales et environnementales générées par un commerce conventionnel mondialisé.

Dans l'hémisphère Nord, depuis les années 80, la succession de crises alimentaires et sanitaires annonce les limites du modèle agroalimentaire productiviste. A la désertification des campagnes s'ajoute un malaise croissant des agriculteurs. Un grand nombre d'entre eux voient leurs espoirs s'anéantir. Endettements et faillites font des désastres et laissent de nombreux producteurs en détresse.

Les terres souffrent et supportent des spécialisations et mécanisations excessives, des engrais et pesticides chimiques. Elles s'appauvrissent également et contaminent les eaux.

**L'agriculture biologique offre alors une alternative valorisante pour les producteurs, ils (re)prennent en main leur destinée et trouvent un écho auprès des consommateurs.** Ceux-ci font de moins en moins confiance aux produits industriels de masse et sont demandeurs de garanties. Ils sont de plus en plus nombreux à exprimer des attentes sociales et environnementales à travers les produits qu'ils achètent.

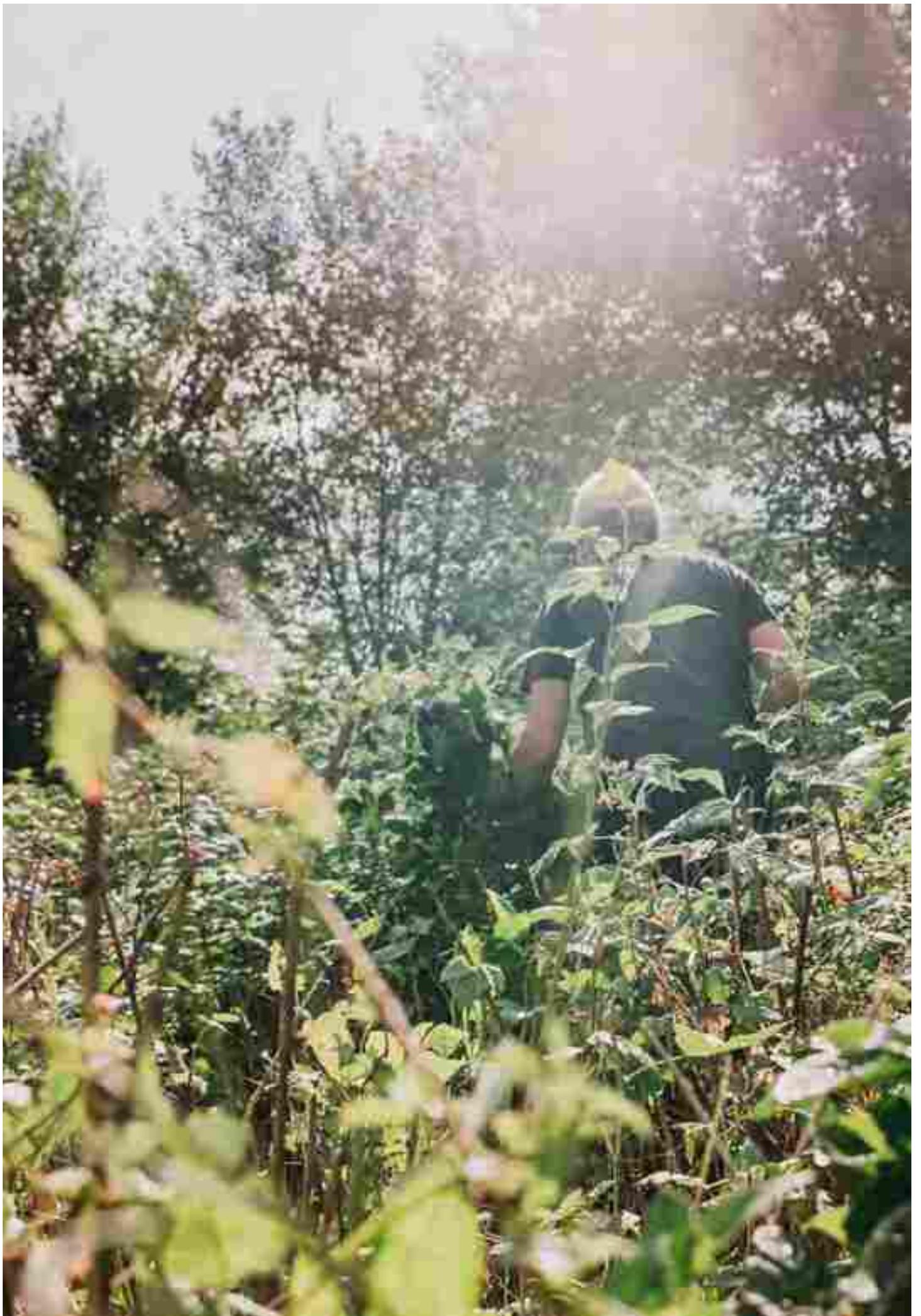
**Biopartenaire, forte de son expérience dans les pays du Sud, et consciente de l'importance de donner de la visibilité aux producteurs, s'est investie pour apporter un cadre équitable au développement des filières françaises.** Depuis 2008, Biopartenaire est précurseur sur

la labellisation des démarches équitables en France.

**Par des partenariats solides entre producteurs et entreprises de toutes tailles, Biopartenaire lutte contre des concentrations excessives et consolide sur les territoires les structures de petites et moyennes tailles.** Ces dernières sont adaptées à la préservation de l'emploi dans les secteurs ruraux. Diversification sur les fermes, emplois durables dans les entreprises, **les démarches BIOPARTENAIRE® créent des synergies et favorisent l'émergence de territoires dynamiques.**

Biopartenaire et d'autres acteurs du commerce équitable au sein de Commerce Equitable France ont porté la nécessité d'élargir le champ du commerce équitable à tous les échanges, y compris entre acteurs d'un même pays. C'est ce que la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire de 2014 a officialisé.

**La loi EGalim, promulguée à l'automne 2018 vise à donner un cadre aux relations commerciales du secteur agricole et à promouvoir une alimentation saine et durable. Elle démontre, s'il en est besoin, la modernité du commerce équitable origine France pour établir des relations commerciales plus justes.**



## “ La structuration des filières agricoles est inscrite dans l’ADN de l’entreprise.

Au-delà des discours, c’est par des engagements forts que l’entreprise, avec sa marque Priméal, a su concrétiser, au cours de son histoire, **des partenariats durables et équitables avec les producteurs**. Notre relation avec les producteurs de la filière petit épeautre de Haute Provence s’est construite dans le temps. Ils étaient 6 producteurs il y a 25 ans, ils sont aujourd’hui 80 à produire près de 700T de grains bruts.

Cette filière s’est structurée au fil des années :

- en créant le Syndicat du petit épeautre de Haute Provence
- en réunissant dans Bioengrain, société partagée avec les partenaires de cette filière, notamment les producteurs, le savoir-faire de décortilage.

Cet outil, implanté au cœur de la zone de production, permet de traiter la logistique du champ au décortilage. En parallèle de ce travail de structuration, nous avons partagé avec les producteurs l’idée de mettre en place une attestation de commerce équitable de cette filière, sous le label BIOPARTENAIRE®.

Tout était réuni pour répondre aux règles du commerce équitable :

- **des échanges réguliers et transparents** entre les différents opérateurs du Syndicat,
- une volonté commune de **promouvoir cette production pour son intérêt agronomique** mais aussi pour les consommateurs,
- l’animation d’un **projet de développement** accompagné par le fonds de développement.

### Les bénéfices du petit épeautre pour les exploitations de la Haute Provence

Dans cette zone où la majorité des champs ne peuvent être irrigués, les effets néfastes du réchauffement climatique

## Le mot d’un partenaire Bernard Martin Ekibio

(canicules et sécheresse) apportent des incertitudes aux exploitations. Grâce à 20 ans de travail sur le petit épeautre de Haute Provence, aussi bien sur les aspects agronomiques que commerciaux, dans le cadre de cette filière labellisée BIOPARTENAIRE®, **nous apportons une sécurité de débouchés et de revenu pour les producteurs**.

Sur ce point, nous travaillons sur la répartition de la valeur, tout au long de la filière, avec pour objectif de **garder une stabilité des prix et un niveau de rémunération élevé à la production**, pour la rendre attractive.

Nous travaillons sur des **contrats de longue durée**, jusqu’à 6 ans, pour donner de la lisibilité aux producteurs et garantir nos besoins.

**Ce schéma vertueux d’une production bio, avec ses externalités positives, en matière de biodiversité et d’intégration des problématiques environnementales dans la conduite des cultures est un modèle du genre, dont le mérite revient aux 6 aventuriers des années 90 qui ont décidé de relancer cette culture remarquable.”**





**60**  
**filières**  
labellisées

**26%**  
de filières  
françaises

## France

Céréales d'**Ile-de-France**

Céréales groupe paysans et paysans-meuniers **Occitans**

Céréales des **Alpes**

Farines de blé bio **sud-est**

Lait de brebis et de chèvres des **trois provinces**

Lavande et hysope du **Diois**

Légumes du soleil du **sud-ouest**

Lentilles et pois chiches du **sud-est**

Lentilles et pois chiches du **sud-ouest**

Plantes aromatiques et médicinales du **Diois**

Petit épeautre de **Haute Provence**

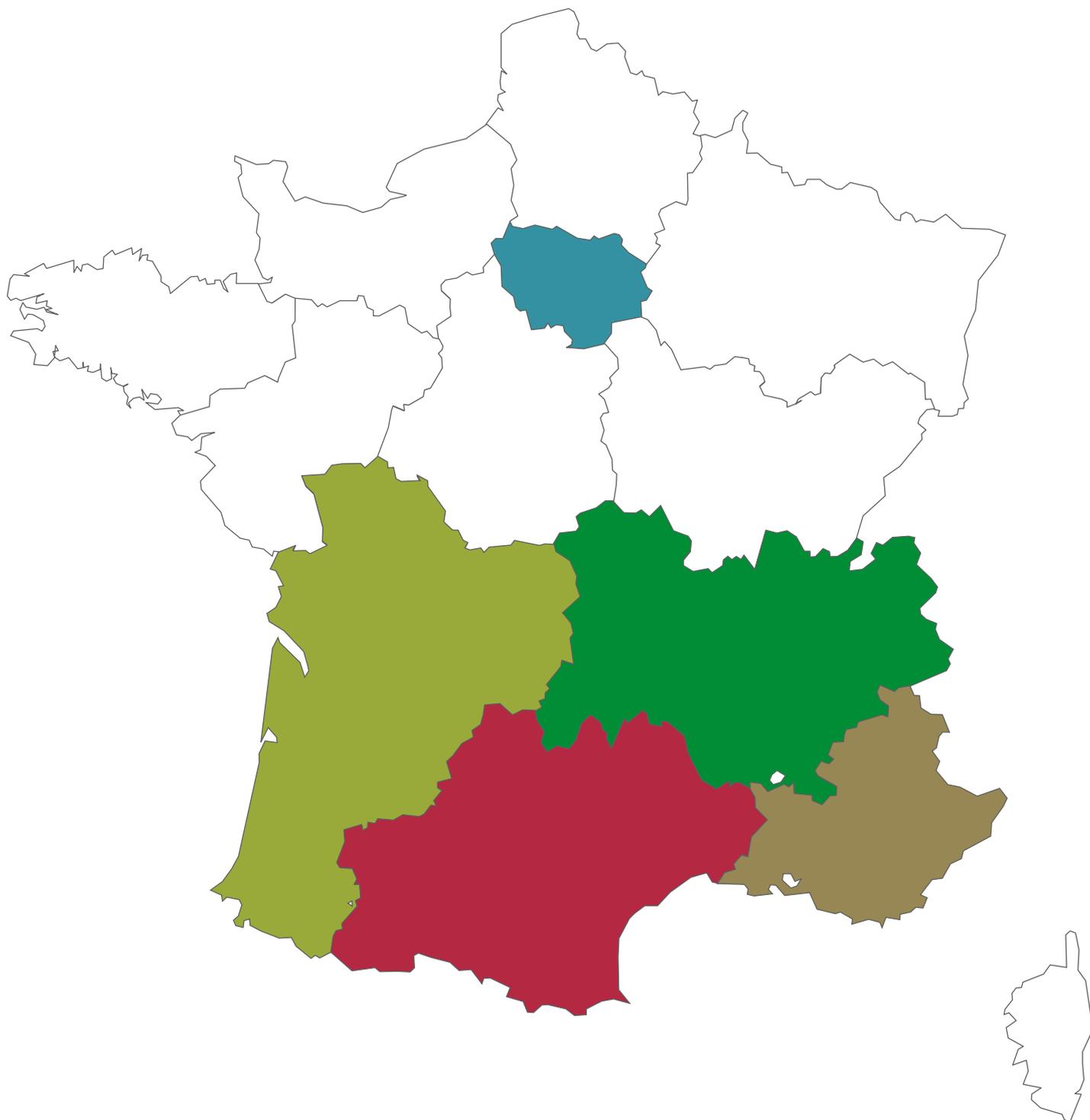
Plantes aromatiques et médicinales **Occitanie & Provence**

Plantes médicinales du **Massif Central**

Plantes aromatiques et médicinales en **Dauphiné Provence**

Tomates de plein champ de **Provence**

Soja du **sud-ouest**



**1761**  
fermes





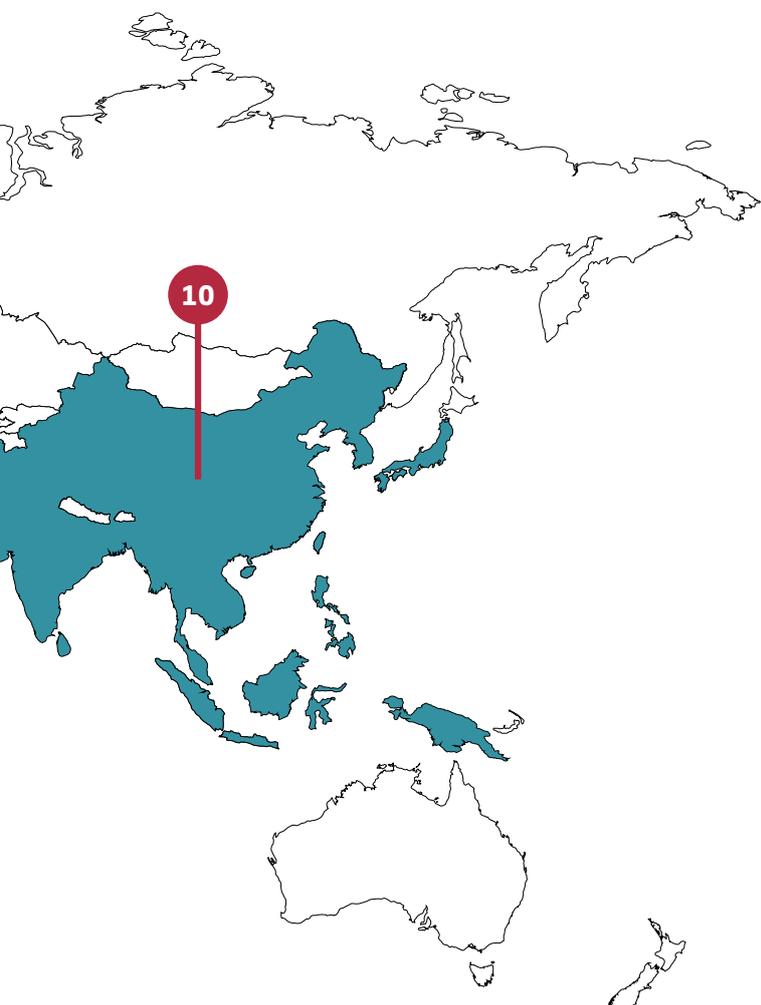
## Amérique latine

- Banane - **Équateur**
- Cacao - **Équateur**
- Cacao - **Pérou**
- Cacao - **République Dominicaine**
- Cacao - Saint Domingue - **République Dominicaine**
- Huile de palme rouge - **Équateur**
- Noix d'Amazonie - **Bolivie**
- Sucre de canne petits producteurs - **Paraguay**

## Afrique

- Ananas - **Rwanda**
- Argan Argane Aouzac - Tazghlilte - **Maroc**
- Argan - Ajddigue - **Maroc**
- Avocat - **Kenya**
- Baobab - **Mali**
- Beurre de karité - **Burkina Faso**
- Beurre de karité - **Ghana**
- Cacao - **Sao-Tomé-et-Principe**
- Coco - **Sao-Tomé-et-Principe**
- Curcuma et gingembre plantes de Moramanga et Anivorano - **Madagascar**

**74%**  
de filières  
**internationales**



Dattes Deglet Nour - **Tunisie**  
 Figue de Barbarie - **Maroc**  
 Girofle - **Madagascar**  
 Huiles essentielles - Ampamakia - **Madagascar**  
 Karité - **Burkina Faso**  
 Sésame - **Mali**  
 Vanille Mananara - **Madagascar**  
 Vanille et poivre - **Madagascar**  
 Vanille du Nord-Ouest - **Madagascar**  
 Épices et plantes - Moramanga - **Madagascar**

## Europe

Fruits secs - **Turquie**  
 Raisins sultaniques - **Turquie**  
 Abricots et figues séchées - **Turquie**

## Moyen-Orient

Dattes fraîches de Bam - Mazafati - **Iran**  
 Rose de Damas - **Iran**  
 Safran - **Iran**  
 Dattes fraîches Mazafati - **Iran**

## Asie

Curcuma - **Inde**  
 Cajou - **Vietnam**  
 Fruits du jacquier et épices - **Inde**  
 Poivre noir en grains - **Inde**  
 Poivres de Kampot - **Cambodge**  
 Moringa - **Inde**  
 Riz - **Indonésie**  
 Thés et cafés - **Inde**  
 Sucre thnot - **Cambodge**  
 Sucre de fleur de coco - **Indonésie**



A photograph of a forest scene. In the foreground on the left, a white sack filled with green leafy produce is visible. The background consists of several tree trunks and dense green foliage, with sunlight filtering through the trees. A semi-transparent beige rectangular box is overlaid on the upper part of the image, containing the text 'Les produits labellisés'. The box has a decorative border of red and black diagonal stripes on its left and bottom edges.

## **Les produits labellisés**

“ Avec 15 catégories de produits labellisés et plus de 700 références, BIOPARTENAIRE® s’affiche comme le label incontournable qui allie agriculture biologique et commerce équitable

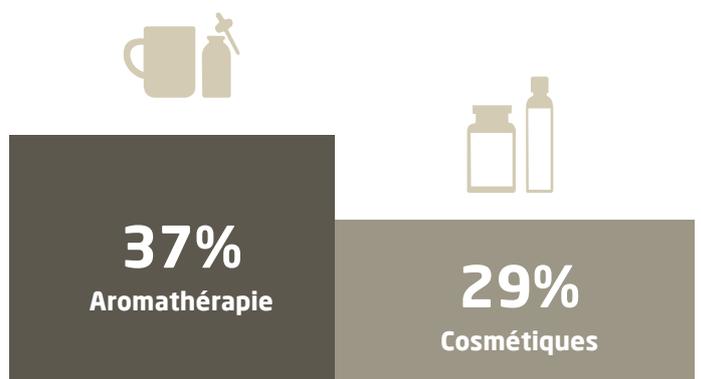
**15**  catégories de produits labellisés

**700**  produits labellisés  
**BIOPARTENAIRE®**  
 réservés aux magasins bio

### Produits alimentaires labellisés



### Produits non-alimentaires labellisés







**L'année 2019 marque un réel tournant dans la labellisation de nouveaux produits avec une centaine de produits labellisés.**

## Les produits labellisés

---

Avec 15 catégories de produits labellisés et plus de 700 références, BIOPARTENAIRE® s'affiche comme le label incontournable de l'agriculture biologique et du commerce équitable. BIOPARTENAIRE® attestant à la fois des filières françaises et internationales, les marques peuvent mettre à disposition des consommateurs des produits composés d'ingrédients venus à la fois de l'international ou des régions françaises. C'est l'une des forces du label !

Les produits BIOPARTENAIRE® se divisent en deux catégories :

- Les produits alimentaires qui représentent la majeure partie des produits labellisés;
- Les catégories historiques comme le chocolat (20% des références) ou la boulangerie (12%) demeurent en tête mais de nouvelles catégories font leur apparition cette année : les produits laitiers ainsi que les céréales et légumineuses. Elle promettent de se développer dans les années à venir !

Les produits non-alimentaires (6%) comptent à ce jour deux familles de produits : les cosmétiques et l'aromathérapie très sollicités par les consommateurs.

## Adhérents Biopartenaire

### Groupements de producteurs :

- Agribio Union
- Bio Garrigue Méditerranée
- SICARAPPAM
- Sica Bio Plantes
- Syndicat du petit épeautre de Haute Provence
- Union Bio Sud-Est

### Distributeur :

- Synadis Bio

### Intermédiaires de filières :

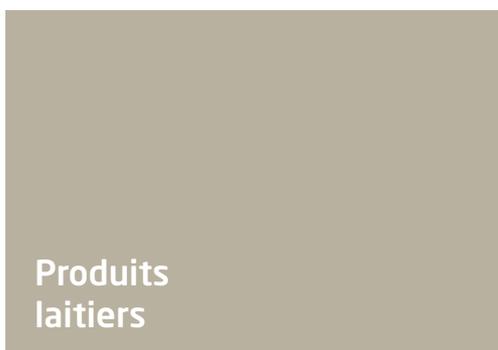
- Bioengrain
- Elixens France
- Golgamma
- Moulins Bourgeois
- Moulin Marion
- Moulin Pichard
- Nomade Palize
- Pronatec
- Valudo

### Marque :



terre d'Oc®

## Des produits labellisés **BIOPARTENAIRE®** variés...



## Le mot des partenaires distributeurs **SYNADIS BIO**

**“** Le Synadis Bio est le syndicat des magasins spécialisés en produits bio. Le Synadis Bio représente plus de 1500 magasins bio issus de chaînes nationales (Biocoop, La Vie Claire, Naturalia, Naturéo, Biomonde, L'Eau Vive, ...), régionales (Satoriz, La Vie Saine, Marcel & Fils, Croc Nature, Les Nouveaux Robinson, ...) et de magasins indépendants hors réseau.

Le syndicat a plusieurs missions : la 1<sup>re</sup> d'entre elles est axée sur « les entreprises » c'est-à-dire toutes les missions de conseil (juridique, sociale, etc.) et la négociation collective.

Le 2<sup>ème</sup> mission est axée filières et bio, ce qui comprend la pérennisation de notre modèle de distribution, la différenciation d'autres acteurs, la mise en avant et la promotion de nos valeurs et de notre ADN. Nous œuvrons, nous, magasins spécialisés bio, depuis plusieurs décennies à une consommation responsable, durable et respectueuse. **Avec la démocratisation de la consommation bio qui entraîne de nouveaux acteurs, nous formulons le vœu que les valeurs et l'éthique qui ont fait de la bio une alimentation respectueuse de l'environnement, des hommes et des animaux, continuent de faire résonner haut et fort la consommation responsable.**

**Afin de maintenir qualité et transparence pour les consommateurs, nos règles de base doivent être maintenues et défendues avec vigueur.** Pour ce faire, chaque acteur se doit d'être vigilant par une traçabilité des approvisionnements infallible, et par une participation au développement de filières vertueuses pour les femmes, les hommes et leur environnement, d'autant plus que **le commerce équitable est perçu comme une consommation citoyenne et engagée.**

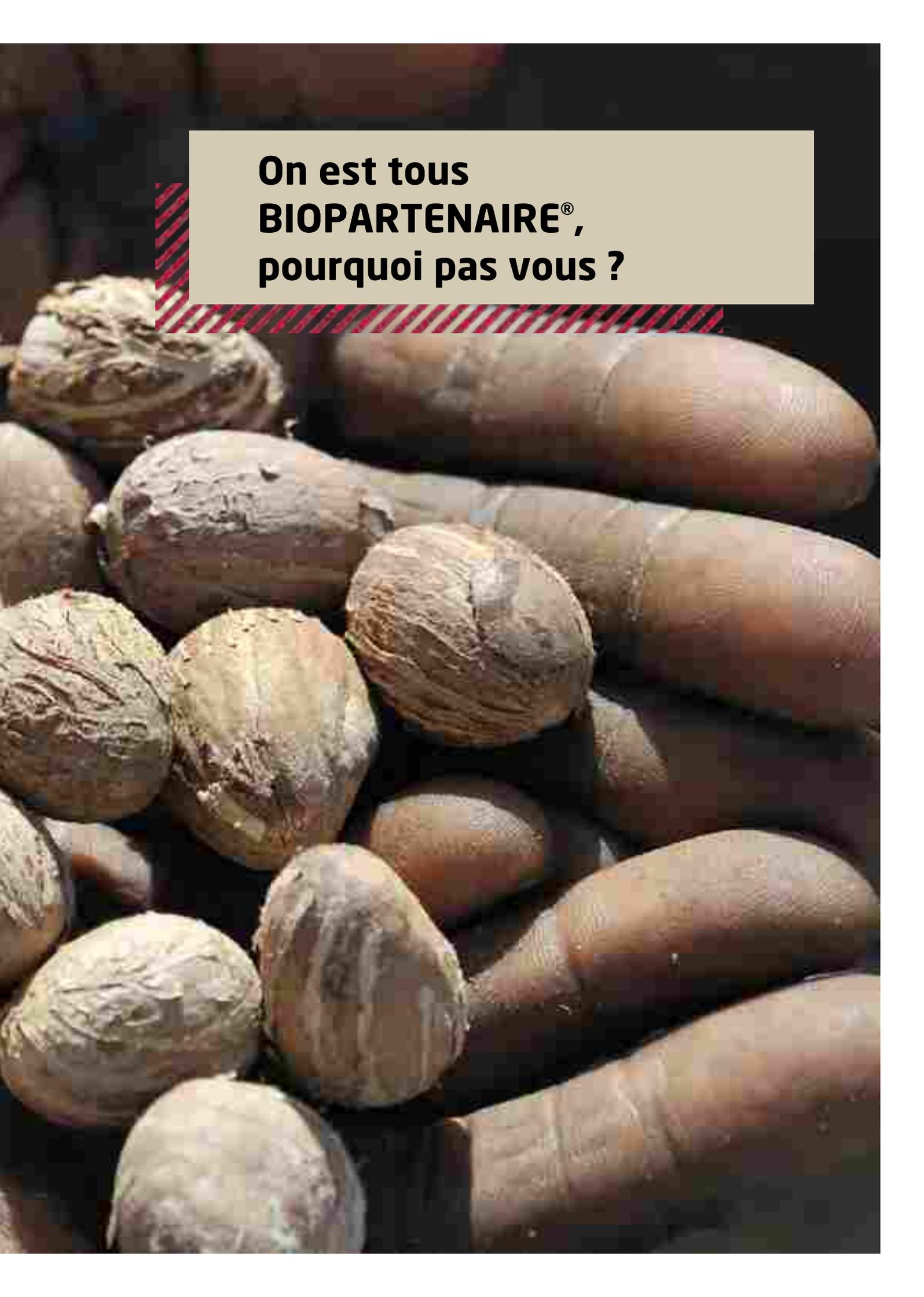
Le marché de la bio devient mature et la différenciation des magasins spécialisés bio passe inéluctablement par la stratégie d'approvisionnement ainsi que par la formation de nos collaborateurs. **Il nous est donc apparu indispensable que deux structures ayant les mêmes ambitions et les mêmes valeurs puissent s'associer et travailler ensemble à cette démarche de qualité, de responsabilité et de respect pour développer le commerce équitable !**

**Nous sommes heureux de l'officialisation de nos objectifs communs qui s'est déroulée dans une ambiance festive et fraternelle, à l'image de nos engagements respectifs.**

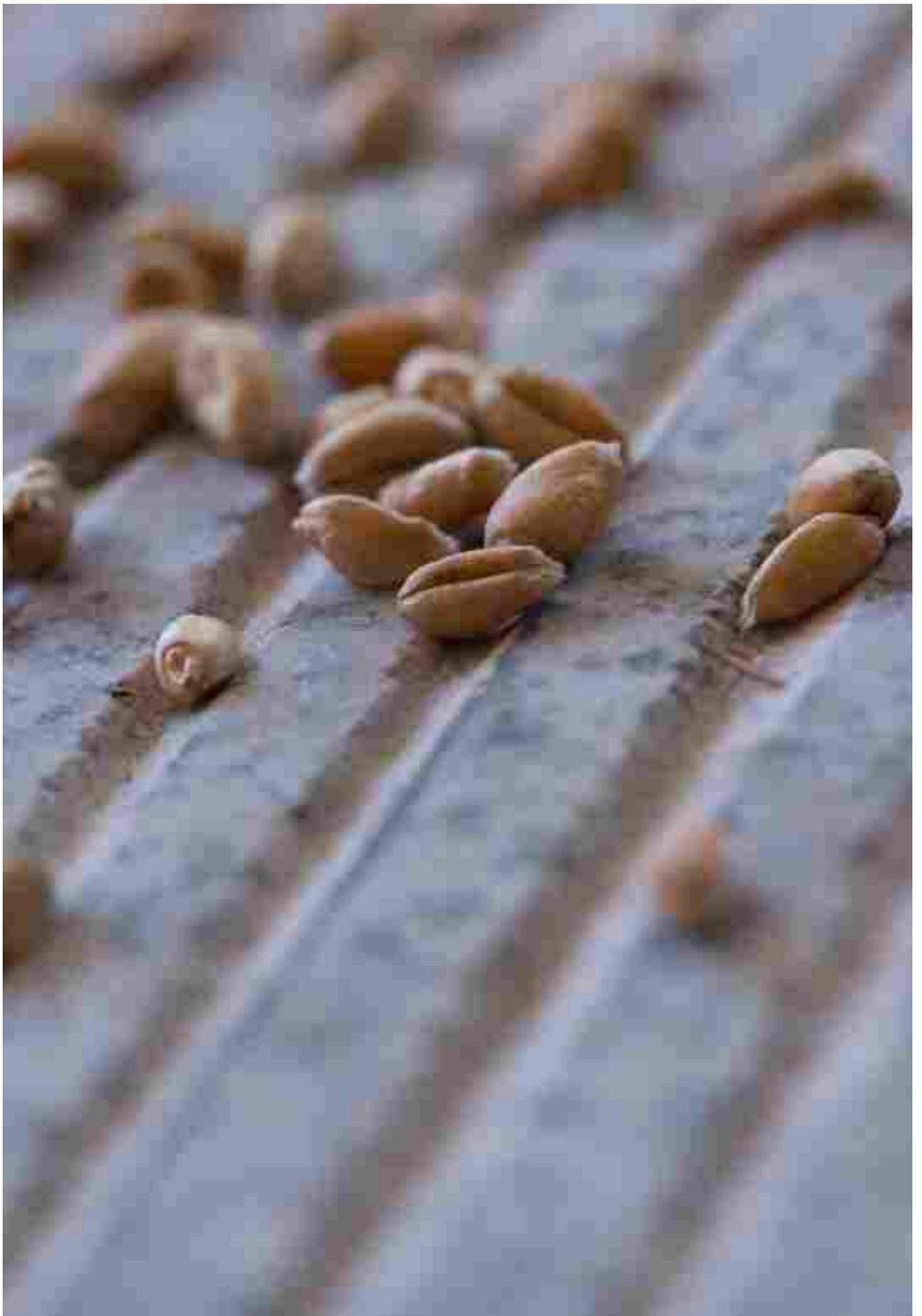
Toute l'équipe et les administrateur.rice.s du Synadis BIO !







**On est tous  
BIOPARTENAIRE<sup>®</sup>,  
pourquoi pas vous ?**



## Le mot de **Claire Touret** Déléguée générale Biopartenaire



### Ensemble, construisons demain !

“ **Biopartenaire est une belle aventure humaine**, de celles qui contribuent à faire bouger les lignes. Le label BIOPARTENAIRE® porte les engagements d'un collectif d'acteurs où le dialogue, l'écoute, le respect permettent de discuter commerce tout en protégeant nos biens communs : des emplois sécurisés et une planète vivante.

**Le commerce équitable, pour Biopartenaire, est un outil pour une agriculture biologique, où tous - les producteurs en premier lieu - ont une juste rémunération de leur travail et peuvent investir pour l'avenir.** Chacun des acteurs labellisés peut ainsi travailler ses pratiques pour **contribuer à construire demain en apportant des réponses aux enjeux sociétaux** : fertilité des sols, biodiversité, gestion de l'eau, économies d'énergie, emballages écologiques, emplois durables sur les territoires, management innovant ...

Le commerce équitable origine France est en pleine ébullition. L'équipe de Biopartenaire est en contact quotidien avec des entreprises, producteurs et groupements de producteurs. Nous multiplions les présentations du label et du système de garantie FiABLE auprès des entreprises et groupements de producteurs investis dans la bio, qui réfléchissent et posent les premiers jalons pour être labellisés BIOPARTENAIRE®.

Les entreprises labellisées travaillent également sur de nouveaux projets avec des partenaires pour labelliser de nouvelles filières en France comme à l'international ! **La dynamique est forte !**

Nous en sommes ravis et motivés, c'est notre objectif d'inclure toujours davantage d'entreprises dans des pratiques de commerce équitable avec leurs partenaires amont.

Un formidable chantier s'est aussi ouvert avec l'adhésion du Synadis Bio, le syndicat des distributeurs bio, dernier maillon de la filière avant le consommateur. Valoriser leurs engagements et les inclure encore davantage dans les filières BIOPARTENAIRE® consolidera l'ensemble du projet ! En tant que déléguée générale, c'est un véritable plaisir que d'animer la gouvernance du label BIOPARTENAIRE®. Ce nouveau défi d'intégrer à nos débats la distribution spécialisée bio et de poursuivre la co-construction avec eux d'un projet pour une bio plus équitable, plus humaine et plus engagée est enthousiasmant.

L'engagement de ces magasins de proximité va permettre de mieux faire connaître le label BIOPARTENAIRE® aux consommateurs. ils pourront **faire le choix d'une consommation équitable et bio en toute confiance** grâce à la garantie apportée par celui-ci.

**On est tous BIOPARTENAIRE®, pourquoi pas vous ?**

## Comment être labellisé BIOPARTENAIRE® ?

---



### DIAGNOSTIC DES PRATIQUES

L'équipe Biopartenaire vous accompagne pour faire un état des lieux de votre démarche équitable, de vos filières, vos produits mais aussi des démarches RSE de l'entreprise. Une fois adhérent, nous mettons à votre disposition des outils pédagogiques pour vous guider dans la mise en application des engagements.



### DOSSIER D'ÉLIGIBILITÉ

Votre souhait de rejoindre le label BIOPARTENAIRE® est formulé dans un dossier d'éligibilité.

Le comité de label examine avec soin la candidature.

### AUDIT DE CONTRÔLE

L'audit de contrôle annuel permet de vérifier vos pratiques de commerce équitable.

Une fois l'audit passé, et à l'aide du rapport d'évaluation, vous mettez en place un plan d'amélioration.

La conformité atteinte, vous pourrez alors prétendre à la labellisation BIOPARTENAIRE®.

3



## LABELLISATION DES PRODUITS

Votre éligibilité est validée et votre audit de contrôle est conforme aux engagements BIOPARTENAIRE® : vous pouvez afficher fièrement votre appartenance au label BIOPARTENAIRE®.





## Une équipe à votre service

---

### **AMANDINE PRELORENZO**

Responsable du développement commercial et marketing du label  
communication@biopartenaire.com

---

### **CLAIRE TOURET**

Déléguée générale,  
Conseils et accompagnements filières  
claire@biopartenaire.com

---

### **OONA BIJASSON**

Responsable du suivi des filières françaises et des référentiels  
oona@biopartenaire.com



---

**BIOPARTENAIRE.com**

[communication@biopartenaire.com](mailto:communication@biopartenaire.com)

---

INEED

1, rue Marc Seguin

26300 ALIXAN

Tél. : 04 75 61 94 43

---